

Vulnérabilité énergétique liée au logement en Nouvelle-Aquitaine

Note synthétique sur la méthodologie employée

17/12/2018

Cette étude vise à **dénombrer et qualifier les ménages en situation de vulnérabilité énergétique en lien avec le chauffage des logements et la production d'eau chaude sanitaire**. Elle ne prend pas en compte l'énergie consommée pour l'éclairage, la cuisine et les appareils électriques et ne couvre pas la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements. Ces **résultats** ne sont donc **pas directement comparables à ceux publiés dans les études parues en 2016**. La distinction entre locataire de logement HLM et locataire de logement privé n'est pas possible en particulier.

Un ménage est considéré comme vulnérable si son taux d'effort énergétique est supérieur à 8,18 % pour le chauffage de son logement et l'eau chaude sanitaire, soit le double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine. **Le taux de vulnérabilité liée au logement est la part des ménages considérés comme vulnérables**, hors prise en compte des ménages ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu médian.

Le taux d'effort énergétique correspond aux dépenses en énergie rapportées au revenu du ménage. Le revenu disponible par unité de consommation provient de la source Filosofi. Les caractéristiques des logements¹ sont repérés dans le fichier FiDéLI. Avec ces caractéristiques, l'étiquette DPE de chaque logement est modélisée grâce à l'enquête Phébus. Combinée au prix des énergies (fichier Pegase), on en déduit une dépense énergétique qui est ensuite normée en fonction de l'effet climatique (Degrés Jours Unifiés²).

Pour s'assurer de la **robustesse des résultats**, les petits établissements publics de coopération intercommunale ont été regroupés pour constituer **des territoires d'au moins 30 000 habitants** (Cf. *Fichier joint*).

1 Le combustible n'est pas présent dans Fideli, il est estimé à partir du RP sur la base des caractéristiques du logement (présentes dans Fideli et dans le RP)

2 Cet effet se calcule comme l'écart de températures sur l'année à une situation de référence (17 degrés)